

---

## ARRÊTÉ N° 2023.04.402A

---

### PORTANT MODIFICATION DE LA NOMINATION D'UN RÉGISSEUR INTÉRIMAIRE A LA REGIE DE RECETTES DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Le Maire de la Ville de Montélimar,

Vu l'arrêté 200706.369 portant instituant une régie de recettes pour les concessions funéraires,

Vu l'arrêté n°200902.69 portant modification de la nomination d'un régisseur titulaire et de mandataires suppléants à la régie des concessions funéraires,

Vu l'arrêté n°2015.01.15A portant modification de la nomination d'un régisseur titulaire et de mandataires suppléants à la régie des concessions funéraires,

Vu l'arrêté n°2015.10.801A portant modification de la nomination d'un régisseur titulaire et de mandataires suppléants à la régie des concessions funéraires,

Vu l'arrêté n°202002.151A portant modification de la nomination d'un régisseur titulaire et de mandataires suppléants à la régie des concessions funéraires,

Vu la décision n°2021.06.60D portant modification de l'institution d'une régie de recettes pour les concessions funéraires,

Vu la décision n°2022.11.150D portant modification de l'institution d'une régie de recettes pour les concessions funéraires,

Vu l'arrêté n°2022.11.1214A portant modification de la nomination d'un régisseur titulaire et de mandataires suppléants à la régie des concessions funéraires,

Vu l'arrêté n°2023.01.99A portant nomination d'un régisseur intérimaire et d'un mandataire suppléant à la régie de recettes des concessions funéraires,

Vu l'arrêté du 03 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 7 avril 2023.

## ARRÊTE

### ARTICLE 1

Madame CHANAL Cindy est nommée régisseur intérimaire de la régie de recettes des concessions funéraires pour l'encaissement des droits et concessions vendues au cimetière Saint Lazare, au cimetière des trappistines et au colombarium, en remplacement de Mme CODINA Françoise, à compter du 11 avril 2023, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de la régie.

### ARTICLE 2

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre motif, Madame CHANAL Cindy sera remplacée par

- Madame BRACOU Delphine,  
Mandataire suppléante.

### ARTICLE 3

Madame CHANAL Cindy n'est pas astreinte à constituer de cautionnement.

### ARTICLE 4

Madame CHANAL Cindy ne percevra pas d'indemnité de responsabilité

### ARTICLE 5

Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

### ARTICLE 6

Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçues, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

### ARTICLE 7

Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal ;

### ARTICLE 8

Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés ;

### ARTICLE 9

Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

Fait à Montélimar le 11 avril 2023,

Visa de Monsieur Le Maire  
de Montélimar



Madame CHANAL Cindy  
Régisseur Intérimaire  
(Signature précédée de la mention  
« Vu pour acceptation »)

*« Vu pour acceptation »*



Visa du Comptable Publique Assignataire



Pascal GARDON  
Inspecteur des Finances Publiques

SGC PIERRELATTE  
2 BD FREDERIC MISTRAL  
BP 140 26702 PIERRELATTE  
Tél : 04.75.97.20.20

~~Madame Delphine BRACOU~~

Mandataire suppléant  
(Signature précédée de la mention  
« Vu pour acceptation »)

*« Vu pour acceptation »*

